

C. VCL 33

01

Le Directeur général de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI) présente ses compliments au Ministre des affaires étrangères et a l'honneur d'inviter le Gouvernement de Son Excellence à se faire représenter à la huitième session du *Comité d'experts de l'Union de Vienne pour la classification internationale des éléments figuratifs des marques*, qui se tiendra à Genève, au siège de l'OMPI, du lundi 1^{er} février au mercredi 3 février 2021, de midi à 14 heures 30 (heure d'Europe centrale).

Le projet d'ordre du jour (document VA/CE/8/1 Prov.) et autres documents de travail sont à disposition sur le forum électronique à l'adresse : www3.wipo.int/classifications/vienna/vclcf, sous les projets VE081 et VE082.

Les langues de travail seront le français et l'anglais et l'interprétation simultanée sera assurée dans ces langues.

Pour assurer le respect des mesures de sante et de sécurité en vigueur, la réunion se tiendra sous une forme hybride : à tout moment, seuls deux délégués (de préférence en poste à Genève) par délégation membre pourront être présents physiquement sur le site de l'OMPI, tandis que les autres délégués pourront suivre la retransmission en ligne et en direct des délibérations du VA/CE/8 par l'intermédiaire de la nouvelle plateforme de participation à distance (voir modalités ci-dessous).

Le Bureau international de l'OMPI saurait gré au Gouvernement de Son Excellence de bien vouloir lui faire connaître d'ici au 20 janvier 2021 les nom, qualité et adresse(s) électronique(s) des délégués désignés pour participer physiquement sur site ou à distance par l'intermédiaire de la plateforme en ligne, au moyen du lien suivant : https://www.wipo.int/meetings/fr/details.jsp?meeting_id=55666, et du code suivant :

Compte tenu des dispositions d'appui technique et de prise en charge des délégués nécessaires à leur participation à distance par l'intermédiaire de la plateforme en ligne, les délégations sont priées de respecter strictement les délais d'enregistrement. Les délégués enregistrés participant à distance seront contactés individuellement au sujet des modalités techniques. Un guide d'utilisation de la plateforme de participation à distance est disponible à l'adresse : https://www.wipo.int/export/sites/www/meetings/en/docs/interprefy_user_guide.pdf.

Étant donné que l'OMPI s'emploie à favoriser l'égalité des sexes, il serait appréciable que la parité soit prise en considération dans la désignation des représentants. Toute question relative à cette réunion peut être adressée au Secrétariat à nivilo@wipo.int.

Le 27 novembre 2020

